



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 10 novembre 2014

Ordre du jour :

0. HUIS CLOS : Naturalisations (8 dossiers)
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport des délégués du Conseil municipal auprès du Basketball Club Grand-Saconnex
 - 4.2 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant la pétition du 20 janvier 2014 adressée au Conseil municipal et intitulée : Pour la mise à disposition de places de stationnement dans le préau de l'Ancienne –Mairie.
 - 4.3 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant le chemin François Lehmann : carbonatation des dalles de parking et entretien des voiries. Crédit d'étude pour la réfection des voiries.
 - 4.4 Rapport de la commission des finances relatif au budget 2015
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2015
 - 5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015
 - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - 5.4 Constitution d'une servitude en charge d'usage divers (usage de bac de rétention d'eaux pluviales en sous-sol) sur la parcelle 2141, propriété de la commune du Grand-Saconnex au profit de la parcelle 2242, copropriété d'Aton Développement SA et Philos assurance maladie SA, plan n° 23, commune du Grand-Saconnex
 - 5.5 Préconsultation pour poursuivre les démarches en vue de mettre en commun les moyens de protection et de lutte en matière de sécurité incendie : projet intercommunal concernant les 7 communes de la rive droite : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix »
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - M. Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Ana COUTINHO (PLR) – Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA (VERTS) – Peta GIROD(PDC) - Francine MAMIN-TISSOT, Secrétaire (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) - Antoine ORSINI, Président, (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC)- Eric PORTIER, (GAG) (*dès 20h00*) - Sandra PORTIER (GAG)– Mirko RIGHELE (PLR) - Eric STEINER (PLR)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

0. Huis clos : Naturalisations

1 dossier est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.
7 dossiers sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la séance publique à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

Après une modification de texte, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres, moins 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Matches des Lions de Genève vs Lugano et vs Fribourg
- Dîner des partenaires et sponsors des Lions de Genève
- Concert de la Sirène, harmonie municipale
- Petit-déjeuner des Amis du Four à pain
- Salon des petits éditeurs organisé par l'Association Ptolémée et Encre fraîche
- Course de caisses à savon organisée par le Centre de Loisirs
- Vernissage du marché des créateurs
- Pièce de théâtre « la cure miracle du Dr. Parkinson »
- Inauguration des Automnales

Courriers :

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du courrier de M. et Mme Colomar du 16 octobre 2014 concernant le parking à caravanes (*annexe 1*).

Après discussion, par 18 « oui », 5 « non » et 1 abstention, ce courrier est renvoyé à la commission prévention, sécurité afin de voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la sécurité de ce parking.

Mme MICHAUD ANSERMET fait part de la décision de l'Association des communes genevoises, sujette à opposition des Conseils municipaux, concernant les subventions d'investissement octroyées en contribution à la rénovation du Grand-Théâtre. Le délai d'opposition est fixé au 22 décembre 2014. Tous les documents y relatifs se trouvent sur CM Net.

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : Mme MASSOT et M. COMTE ont été conviés à une présentation sur l'évolution du projet du Conseil Œcuménique des Eglises. Il y a eu récemment un concours international pour mettre en valeur leurs terrains, qui devrait donner lieu à un projet de plan localisé de quartier. A l'instar du projet du Fonds Mondial, M. COMTE organisera une présentation à l'intention de la commission de l'aménagement et de la mobilité, début 2015.

Mobilité : M. COMTE a été auditionné par la Commission des pétitions du Grand-Conseil au sujet de la pétition qui demandait l'adaptation de la durée des feux piétons et de l'onde verte pour traverser la route de Ferney au croisement avec le chemin du Pommier. Il a donc plaidé pour augmenter la phase verte piétons et il espère que la Direction générale du territoire trouvera les quelques secondes supplémentaires afin de pouvoir traverser en toute sécurité cette route.

M. COMTE a également demandé que le feu pour traverser la route de Ferney corresponde au feu vert pour traverser le chemin du Pommier, pour rejoindre le trottoir à côté de la campagne du Château, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Routes : le Conseil administratif a rencontré les représentants du CERN concernant le chemin Taverney, qui ont contresigné la demande complémentaire d'autorisation de construire pour une zone de rencontre. Ce projet nécessite encore un complément d'étude puisque contrairement à ce qui avait été dit jusqu'à aujourd'hui, la Caisse de pension du CERN aimerait que soient évaluées toutes les possibilités de compenser les places de parking privées en haut du chemin Taverney.

Développement durable : des fascicules interactifs « chez mon fermier » sont disponibles à la mairie. Il s'agit d'une relance d'un projet de mise en valeur des différents produits agricoles dans le cadre du projet d'agglomération.

M. COMTE a commandé pour le Conseil municipal un rapport sur le développement durable préparé par Genève Aéroport. Ce nouveau rapport 2014 aborde toutes les thématiques du développement durable, soit l'économie, le social et l'environnement.

Divers : le Conseil administratif a rencontré le 9 octobre dernier le Président du Conseil d'Etat, M. François LONGCHAMP. A cette occasion, différents sujets importants ont été abordés, notamment le développement des organisations internationales, le tout nouveau Grand Projet Jardin des Nations, les problématiques de l'évolution de la fiscalité auxquelles les communes vont bientôt devoir s'atteler.

Le Conseil administratif a également rencontré M. Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat, le 19 octobre dernier, avec lequel ont été abordées des questions de sécurité et de cohésion sociale ainsi que le développement économique de la commune dans le cadre du Grand Projet Grand-Saconnex.

Enfin, le 21 novembre prochain, le Conseil administratif recevra M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat pour aborder des problématiques de circulation, d'infrastructures, de sport et de mobilité.

Communications de Mme BÖHLER : Néant.

Communications de M. FAVRE :

Compagnie des sapeurs-Pompiers : le Conseil d'Etat a approuvé la nomination de M. Cédric BOURDIN au grade de capitaine, pour succéder au cap. Eric GOGNIAT dès le 1^{er} janvier 2015.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de M. CHOLLET pour remettre un container à ordures sur la place de Carantec : M. COMTE pense que M. CHOLLET sait sans doute que, concernant les containers pour ordures ménagères aux abords des éco-points, tout a été tenté... Sur la place de Carantec, il y a eu jusqu'à deux containers, car lorsqu'il y en avait qu'un, celui-ci débordait d'ordures ménagères. Et lorsqu'il y en a eu deux... et bien ils débordaient aussi ! Dès lors, le Conseil administratif se tient maintenant à une logique toute simple : les éco-points ne sont pas destinés à récolter des ordures ménagères et il ne sera dès lors pas remis d'infrastructure à disposition pour récolter les ordures ménagères.

Proposition de M. EYA NCHAMA afin de ne pas attendre la construction de la route des Nations pour refaire giratoire Route de Ferney : M. COMTE répond que malheureusement, comme expliqué, le rond-point situé sur la parcelle 1615 appartient à l'Office fédéral des routes (OFROU). Tant l'OFROU que l'Etat de Genève n'investira pas pour réaménager ce carrefour, alors qu'il va être modifié dans quelques années. Le Conseil administratif en a eu confirmation.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO qu'il soit prévu dans les contrats que la commune maîtrise des clauses financières en cas de retard dans les travaux : M. COMTE remercie M. BALMER pour sa proposition et l'étudiera lors des prochaines adjudications que la commune sera amenée à faire.

Proposition de Mme GIROD de garder les enregistrements des séances de la commission des finances jusqu'à l'approbation des procès-verbaux : Mme BÖHLER répond que normalement, les séances des commissions sont effacées au fur et à mesure. Seuls les enregistrements des plénières sont conservés. Pour faire suite à la proposition de Mme GIROD, il a été demandé le jour même à la procès-verbaliste de sauvegarder les enregistrements de la commission des finances. Malheureusement, les deux premières séances avaient déjà été effacées – les deux suivantes sont en revanche sauvegardées.

Question de Mme MICHAUD ANSERMET sur la fouille pratiquée lors de la fête sud-américaine au parc du Château : M. FAVRE explique que les organisateurs de la manifestation ont été reçus dans les locaux de la police municipale. Il ressort de cette séance que les organisateurs ont engagé une société de sécurité privée afin de contrôler les « cabas » des personnes se rendant à ladite manifestation et non pas ceux des usagers du parc. Le but de l'ouverture des « cabas » était de ne pas introduire des boissons alcoolisées dans le périmètre de la fête. Les organisateurs ont indiqué qu'en aucun cas des sacs à mains n'avaient été fouillés.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO pour que les APM ne verbalisent pas les vélos qui roulent en sens interdit et retirent l'amende mise à un fonctionnaire international : M. FAVRE confirme que la police municipale a délivré plusieurs amendes d'ordre aux véhicules ne respectant pas l'accès interdit mis en place pendant les travaux du chemin du Pommier. Il est à noter qu'une seule amende d'ordre a été délivrée à un cycliste récalcitrant.

Au moment de la verbalisation, l'agent a simplement répondu à la question du cycliste qui demandait comment se rendre à son travail sans devoir descendre de son vélo. L'agent lui a répondu qu'il avait deux possibilités, soit de descendre de son vélo et de le pousser sur le trottoir, soit d'emprunter un autre chemin ouvert à la circulation. Pour conclure, les cyclistes en infraction sur le territoire communal continueront à être verbalisés et l'amende d'ordre de ce cycliste sera bien évidemment maintenue.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport des délégués du Conseil municipal auprès du Basketball Club Grand-Saconnex

M. BISE donne lecture du rapport.

M. BALMER MASCOTTO demande des précisions concernant le dernier paragraphe du rapport, bien qu'il sache que tout ce qui correspond à une dépense liée au basket est décidé par le Conseil administratif.

M. BISE explique que le club va demander comme chaque année le 80 % de la subvention accordée en gardant le 20 % restant en cas de pertes pour des raisons non prévues. Cela sera probablement le cas en 2015 puisqu'il y aura les frais du 50^e anniversaire.

Mme BÖHLER, pour clarifier le fonctionnement des subventions, explique que les associations font une demande de subvention de 100 %. La commune ne verse que 80 % du montant, le solde étant versé sur demande expresse et explicitée de l'association.

La commission des finances se prononce sur les montants demandés. Pour le GSBBC, cette demande correspond à celles des années passées et a été approuvée par ladite commission.

- 4.2 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant la pétition du 20 janvier 2014 adressée au Conseil municipal et intitulée : Pour la mise à disposition de places de stationnement dans le préau de l'Ancienne –Mairie.

Mme GIROD donne lecture de son rapport.

- 4.3 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant le chemin François-Lehmann : carbonatation des dalles de parking et entretien des voiries. Crédit d'étude pour la réfection des voiries.

Mme GIROD donne lecture de son rapport.

Le Président indique que si le Conseil municipal souhaite voter les rapports 4.2 et 4.3, il pourra le faire sous le point 11 -propositions.

- 4.4 Rapport de la commission des finances relatif au budget 2015

M. HULLIGER donne lecture de son rapport.

M. HULLIGER ajoute qu'au nom de la commission des finances, il salue le travail de M. Nicolas SANSONE et de toute son équipe.

5. Délibérations :

L'entrée en matière pour les points 5.1 à 5.3 est approuvée à l'unanimité des membres.

Mme BÖHLER indique que le nouveau plan comptable MCH2, applicable dès 2017, changera la conception du budget et sa présentation. De toute façon, les différentes commissions devront se saisir des projets afin d'avoir une vue d'ensemble. Dès le début de la nouvelle législature, la méthode devra donc être mise en place.

Comme mentionné dans le rapport de la commission des finances, le Conseil administratif a tenu compte de l'incertitude des recettes fiscales dans l'avenir et a décidé de faire certains travaux en 2015. Des dossiers sociaux ont également été introduits dans le budget. Ce sont des dossiers qui ont pris du retard mais il fallait d'abord avoir les moyens d'engager une personne pour pouvoir lancer ce travail qui est intéressant pour l'avenir. Du personnel sera également engagé à la police municipale, au contrôle du stationnement et aux services de la voirie et des parcs.

Mme BÖHLER présente et commente ensuite le budget 2014 (*annexe 2*).

5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2015

(Absence de Mme GIROD et de M. PORTIER)

M. ECKERT constate une augmentation des indemnités au Conseil administratif. Il demande si cette augmentation entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ou à partir de la nouvelle législature.

Mme BÖHLER répond qu'elle sera effective au 1^{er} janvier 2015. Elle relève qu'outre l'augmentation du travail, cela fait depuis trois ou quatre ans que le Conseil administratif ne touche plus d'indemnités pour des séances type Fonds de décoration, jury etc... C'est aussi pour cette raison qu'il a proposé cette augmentation, mais il ne s'accroche pas à cette proposition.

M. ECKERT pense qu'il est bien que la décision d'augmentation soit prise avant le début de la nouvelle législature.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
décide

par 22 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

- De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à **96'000.- F, soit 288'000.- F au total.**
- De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à **160.- F, soit 110'000.- F au total.**
- De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :
 - 02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
 - 01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

(Absence de M. PORTIER)

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
décide

par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à **30.- F.**

5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. ECKERT a lu les différents rapports et a discuté avec son commissaire. Il est étonné de voir qu'il est déjà craint qu'il puisse y avoir des changements importants sur la fiscalité en 2016.

Il pensait que le processus serait plus long, notamment sur l'imposition sur le lieu de domicile ou l'uniformisation des recettes pour l'impôt aux personnes morales à 13 %. 2016 lui paraît relativement rapide lorsque l'on connaît les conditions de la démocratie en Suisse.

Il remarque aussi qu'il s'agit du deuxième budget de transition. Un budget doit donner des orientations politiques et stratégiques. Il y a quelques mois, une volonté d'une commission était d'avoir des ressources plus fortes en matière de sécurité. Le budget va dans la direction d'engager un agent. Il pourrait y avoir également des auxiliaires. Ce sont des pistes à envisager.

Des programmes sociaux ambitieux sont envisagés et il est un peu dommage que cela vienne avant la discussion de la commission mais il peut quand même les saluer.

Il salue aussi le fait que la commune maintient depuis plusieurs années le 0,7 % pour l'aide au développement.

Globalement, il semble qu'il y ait assez d'argent pour ménager la chèvre et le chou sans devoir effectuer des choix très douloureux. D'autres communes sont moins favorisées. Le Grand-Saconnex arrive à faire du social, de l'environnemental et à entretenir les parcs et jardins.

Tout bien considéré, le groupe des Verts va soutenir ce budget.

Mme BÖHLER souligne que pour 2016, il n'y aura certainement pas de gros changements de recettes fiscales, mais certainement pour 2017. Un projet de loi a été déposé concernant l'imposition sur le lieu de domicile. Le Conseil d'Etat n'est pas pressé mais il semble que les députés le soient. Pour les personnes morales, cela sera sans doute en 2017, 2018. Le Conseil fédéral veut aller de l'avant et il y a la pression de l'Europe. Les choses vont changer mais ce sera peut-être au peuple de décider.

Elle rappelle que les années 2005, 2006 et 2007 n'ont pas été faciles et que la commune n'a pas pu engager de personnel alors qu'il y avait l'envie de faire des choses. Aujourd'hui, la commune a un peu plus les moyens et avance avec précaution, mais avance quand même dans un certain confort.

A la question de M. ECKERT, Mme BÖHLER répond qu'il n'y a pas de lien avec la Taxe professionnelle. Une loi est déposée depuis fort longtemps mais n'est pas en discussion à ce jour.

M. EYA NCHAMA est très impliqué sur la place genevoise pour la question du développement. Il a assisté à beaucoup de réunions avec la Fédération genevoise de coopération et il est Président du CETIM (Centre Europe Tiers-Monde). Il est très content de voir que sa commune continue d'octroyer le 0,7 % des recettes au développement. Il connaît d'autres communes qui n'arrivent pas au 0,5 % et l'Etat de Genève est en retard sur cette question et n'arrive pas encore à 0,3 %. Il est donc très fier de dire à haute voix que Le Grand-Saconnex accorde le 0,7 %.

M. EYA NCHAMA constate que depuis des années, la commune applique le taux de 44 pour les centimes additionnels. Il aimerait savoir comment s'applique ce taux.

M. JIMAJA aimerait faire quelques considérations politiques, bien que la commission ait travaillé en toute honnêteté, sincérité et même naïveté. Il a fait quelques remarques en commission qu'il tient à communiquer en plénière.

Il faut éviter de se retrouver, en cette période préélectorale, avec des programmes qui pourraient devenir des programmes de cannibalisation de la campagne des autres partis, car il y aurait des lignes budgétaires votées par le Conseil municipal. Il le dit en connaissance de cause, car il s'est retrouvé, après les élections, avec le Conseil administratif qui rappelait que le Conseil municipal avait voté telle ou telle ligne et que c'était normal qu'il fasse ce genre d'activités. Il serait bien d'avoir un « gentleman agreement » pour ne pas se retrouver dans ce genre de situation suffisamment frustrante pour tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

*le Conseil municipal
décide*

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres,

1. *d'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de 41'456'859.- F aux charges et de 41'660'600.- F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 203'741.- F ;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 44 centimes ;*
3. *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 à 100 centimes ;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Mme BÖHLER remercie le Conseil municipal pour ce vote unanime qui lui fait chaud au cœur, ce budget étant le dernier qu'elle présentait.

Pour répondre à M. JIMAJA, elle confirme qu'il n'y a aucune fête annoncée au budget.

Pour répondre à M. EYA NCHAMA, elle confirme que c'est une fierté du Conseil administratif de toujours mettre au moins du 0,7 %. En général, la commune dépense un peu plus.

Quant aux 44 centimes, Genthod applique 25 centimes et Chancy applique 52 centimes. Pendant des années, Le Grand-Saconnex appliquait la moyenne. Certaines communes ont eu de tels revenus qu'elles ont pu baisser le taux. Ce n'est malheureusement pas le cas au Grand-Saconnex. Il faut planifier l'avenir et avoir les moyens de le faire, tout en restant dans le confort auquel les Saconnésiens sont habitués.

- 5.4 Constitution d'une servitude en charge d'usage divers (usage de bac de rétention d'eaux pluviales en sous-sol) sur la parcelle 2141, propriété de la commune du Grand-Saconnex au profit de la parcelle 2242, copropriété d'Aton Développement SA et Philos assurance maladie SA et autres, plan n° 23, commune du Grand-Saconnex

(Absence de Mme PORTIER et de M. BALMER MASCOTTO)

L'entrée en matière est acceptée par 16 « oui », 4 « non » et 2 abstentions.

(Retour de Mme PORTIER et de M. BALMER MASCOTTO)

M. COMTE présente ses excuses pour le fait qu'il n'y ait pas d'exposé des motifs pour cette délibération. Il s'agit d'une simple formalité pour régler des problèmes de servitudes croisées entre les bâtiments propriétés d'Aton et de la commune du Grand-Saconnex.

Il présente à l'écran le plan de ces servitudes qui concernent un bac de rétention d'eau pluviale en sous-sol qui se trouve à cheval entre les deux parcelles.

M. JIMAJA demande s'il y a la possibilité d'utiliser l'eau collectée pour l'arrosage par exemple.

M. COMTE ne peut pas répondre à cette question.

Après quelques autres questions d'ordre technique et la parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres,

- d'approuver la constitution d'une servitude en charge d'usage divers (usage de bac de rétention d'eaux pluviales en sous-sol) sur la parcelle 2241, propriété de la commune du Grand-Saconnex au profit de la parcelle 2242, copropriété d'ATON développement SA et PHILOS Assurance maladie SA et autres.

5.5 Préconsultation pour poursuivre les démarches en vue de mettre en commun les moyens de protection et de lutte en matière de sécurité incendie : projet intercommunal concernant les 7 communes de la rive droite : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix »

(Absence de M. BALMER MASCOTTO)

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

(Retour de M. BALMER MASCOTTO)

M. FAVRE explique que cette délibération fait suite à la séance du 5 février dernier avec les commissions sécurité de la rive droite du lac où les commissaires ont pu voir tout le travail mené par les magistrats et par les commandants des compagnies de sapeurs-pompiers, afin de travailler en commun et d'avoir une synergie intercommunale.

Le document présenté à l'écran montre le découpage des deux secteurs avec en renfort la commune de Céligny *(annexe 3)*.

Le résultat du travail mené depuis plusieurs années est le rapprochement des services de piquet répartis en deux zones, soit Versoix/Genthod/Collex-Bossy et Le Grand-Saconnex/Pregny-Chambésy /Bellevue, avec le renfort de la commune de Céligny si besoin. Cette répartition territoriale permettra de travailler sur deux secteurs équitables au niveau des interventions. Les magistrats et les compagnies de sapeurs-pompiers sont tous favorables à ce projet de rapprochement, qui permettra de coordonner les futurs achats de matériel.

Ce soir, il s'agit de voter un vote de principe afin que les magistrats puissent continuer à travailler avec les commandants des compagnies. Il est prévu d'acheter un véhicule de piquet pour les trois communes. Dans un premier temps, il y aura un service commun, à savoir que les trois officiers de piquets travailleront ensemble quelques mois. Par la suite, il n'y aura plus qu'un seul officier de piquet qui travaillera sur les trois communes. Lors d'un gros sinistre, les trois compagnies pourront travailler ensemble en collaboration avec le SIS.

M. ECKERT ne peut que saluer ce rapprochement. Il conçoit aussi que la sécurité doit avoir une certaine proximité. Il s'est aussi demandé s'il y avait une interaction entre la nouvelle répartition qui devrait y avoir entre l'Etat et les communes, notamment d'une cantonalisation du SIS. Finalement, il se dit que non car on ne prend en considération que les deuxièmes échelons. Il pense donc que cette politique a tout son sens d'essayer de regrouper les énergies sur des communes proches qui s'entendent bien.

M. POMATTO pense aussi qu'il y a une logique à travailler ensemble. Le seul reproche qu'il peut faire c'est que la présentation a eu lieu il y a un certain temps déjà et qu'il n'y a pas eu de suivi. Il n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec ses collègues ni avec les pompiers.

M. BALMER MASCOTTO trouve effectivement dommage que l'information de la part du Conseil administratif veuille dire concertation, ce qui n'est pas tout à fait le cas. La commission aurait pu apporter quelques éléments supplémentaires suite à la présentation faite à Versoix. Son souhait le plus cher est que s'il s'agit de mettre en commun des choses et de tenter des synergies, cela soit aussi des économies de moyens.

Lors de la fusion de l'état-civil avec une commune voisine, le budget était plus élevé que celui de l'année d'avant. Il espère que cela ne sera pas le cas cette fois-ci.

Mme MAMIN-TISSOT demande si les pompiers des autres compagnies seront appelés à remplir les missions de gardes de préservation à l'Arena et à Palexpo.

M. JIMAJA a été surpris d'entendre parler d'un véhicule de piquet, ce qui génère une nouvelle charge pour la commune. Il aimerait avoir quelques précisions à ce sujet.

M. CHOLLET est d'avis qu'il faut laisser les magistrats et les compagnies de sapeurs-pompiers poursuivre ce travail. Il y a encore beaucoup à faire.

M. EYA NCHAMA n'a pas bien compris où va travailler Céligny.

M. FAVRE répond que Céligny fait partie du concept du travail en commun sous l'égide de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers. Elle sera un renfort pour la commune de Versoix, mais reste attachée au district de Nyon.

Concernant les propos de MM. POMATTO et BALMER, M. FAVRE comprend bien qu'un certain temps s'est écoulé depuis le mois de février, mais la commission prévention, sécurité n'a malheureusement pas souhaité faire un rapport d'information pour la séance plénière ni se réunir à nouveau pour parler de ce sujet.

Quant au véhicule de piquet, il s'agit d'un petit véhicule avec gyrophares commun aux trois communes qui permet à l'officier de piquet de pouvoir intervenir rapidement sur la commune sinistrée. Aujourd'hui, le véhicule utilisé est un 4x4 alors qu'un petit véhicule traditionnel suffirait.

Pour répondre à Mme MAMIN-TISSOT, les gardes de préservation resteront pour l'instant propres aux compagnies respectives. Toutefois, s'il y a un manque d'effectif, il sera possible d'ouvrir ces services aux autres communes. Cela sera positif pour que les sapeurs-pompiers apprennent à se connaître et à travailler en commun.

M. FAVRE explique encore que l'objectif n'est pas de créer des fusions entre les compagnies, qui ne sont pas prêtes à le faire. Les discussions ont toujours été dans le sens de garder leurs propres identités au niveau territorial.

Après discussion, la proposition de M. ECKERT d'amender la délibération en mentionnant « certains moyens de protection » au lieu de « des moyens de protection » est acceptée par 12 « oui », 8 « contre » et 4 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

*Le Conseil municipal,
décide*

par 22 « oui » et 2 abstentions,

- d'inviter le Conseil administratif de la Ville du Grand-Saconnex à poursuivre les démarches en vue de mettre en commun certains moyens de protection et de lutte en matière de sécurité incendie avec les Communes de la Rive Droite du Lac : Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, et Céligny. Cette dernière étant déjà engagée avec le canton de Vaud, elle pourrait fonctionner en tant que renfort.

6. Propositions :

Mme BÖHLER rappelle aux membres de la commission des affaires sociales, culture, sport la double-séance du mardi 18 novembre où elle présentera des projets sociaux. Elle fera un retour sur tout ce qui s'est fait en matière de culture et de sport lors des trois dernières années de législature et sur ce qui est prévu pour 2015. Il y aura également une pré-présentation du projet de développement du stade du Blanché.

M. FAVRE présente deux photos « avant-après » des travaux de verdissage du cimetière du Blanché, travaux qui avancent bien.

7. Route des Nations et grands travaux :

M. COMTE annonce une séance du comité du pilotage qui se tiendra demain au Département des transports.

Il informe d'un courrier reçu du Secrétariat général du DETEC, qui fait part de l'OFROU, qui demande à ce dernier de lui rendre sa prise de position finale d'ici au 15.12.2014 concernant la jonction autoroutière.

8. Motions :

8.1 Motion du groupe PLR « Mise à disposition de places de parking équipées de bornes pour la recharge de véhicules hybrides et électriques »

M. RIGHELE donne lecture de la motion (*annexe 4*).

M. BALMER MASCOTTO fait remarquer qu'une fois de plus, il y a quelque chose qui se passe dans la commune, comme les employés communaux qui font des tests, et cela ressort en motion radicale. Heureusement, la nouvelle constitution a prévu cette fois qu'il n'y aurait pas de liste de traverse, ce qui est une bonne chose pour les élections.

Il rappelle que les problématiques de la voiture hybride et de la voiture électrique, si elles sont un progrès au niveau du dégagement de CO2, ne règlent aucun problème en termes de bouchons. La commune a surtout un problème de pendulaires et ce ne sont pas les véhicules hybrides qui vont changer quelque chose.

Enfin, il pourrait peut-être soutenir cette motion mais venant du PLR, il s'en méfie un peu. Il avait cru comprendre que dans la théorie libérale, le bien public est une portion congrue de l'économie et c'est surtout ce que l'on n'arrive pas à privatiser. A l'heure actuelle, les conducteurs de véhicules « essence » se déplacent à la station pour faire le plein, station qui est tenue par un privé, règlent le prix à un privé et font marcher l'économie privée. Là, le PLR propose que l'économie publique se substitue à l'économie privée quant à l'énergie à distribuer pour les moyens de locomotion.

A terme, lorsqu'il n'y aura plus d'essence, les pompistes devront se reconvertir dans des systèmes de transports normaux, auquel cas il serait assez logique de laisser à la dynamique privée le plein d'électricité d'une voiture.

Ce qui l'empêche de voter cette motion PLR, c'est qu'il aurait l'impression que l'on puisse l'accuser, par son vote, de s'acoquiner avec des cryptocommunistes.

M. ECKERT pense qu'il est vrai que l'Etat, pour ne pas trop contredire son collègue, doit aussi faire la promotion d'un certain nombre de choses nouvelles. Ce qu'il n'aime pas dans la formulation de la motion, c'est qu'il retrouve un peu trop le terme « écologique ». C'est une façon de se mouvoir mais c'est quand-même une énergie électrique dont 40 % est d'origine nucléaire. Il aimerait répéter que la meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas. On ferait mieux d'utiliser d'autres moyens de transports, voire de les mutualiser, notamment en installant d'avantage de possibilités d'avoir des véhicules « Mobility », plutôt que chacun ne possède son véhicule hybride ou électrique.

Il demande pourquoi ne pas mettre plus de bornes de recharge pour les vélos électriques et pourquoi seulement pour des gros véhicules, qui dévorent beaucoup d'électricité.

Il se demande aussi à qui est destinée cette motion. Pour les habitants saconnésiens, elle demande à inciter les régies d'immeubles, mais pour le reste, est-ce qu'il est imaginé que ces bornes soient destinées aux personnes qui viennent en visite au Grand-Saconnex, qui viendraient d'une distance suffisamment lointaine pour que les gens soient obligés de recharger leur véhicule ? Il ne comprend pas totalement l'intention de cette motion.

Mme PERROTIN-DURET aimerait répondre à M. ECKERT que quand il mange, il utilise de l'énergie, et à vélo, il utilise son énergie personnelle. On peut donc dire beaucoup de choses lorsque l'on parle d'énergie.

Elle relève que pour les habitants de la commune, le bruit est une source très importante de pollution. Des études ont été faites à ce sujet et c'est une partie essentielle au bien vivre des habitants de la commune d'essayer de diminuer cette source de pollution sonore.

M. STEINER pense que les remarques de M. ECKERT sont pertinentes, mais n'entrent pas dans le cadre de cette motion. C'est l'éternelle question de savoir s'il faut des voitures électriques, s'il faut des transports en commun etc. La position du PLR a toujours été qu'il faut les deux choses. A son avis, il faut utiliser des véhicules électriques pour que le jour où la technologie évoluera et que la totalité de l'électricité sera fournie par des sources renouvelables, il n'y aura plus aucune raison de limiter le nombre de voitures puisqu'elles ne seront plus polluantes.

Cette motion ne répond pas à ce genre de questions mais demande simplement de faciliter la recharge des voitures électriques.

Quant à la charge des véhicules du Grand-Saconnex ou d'ailleurs, il imagine que l'électricité ne sera pas gratuite et ne voit pas où est le problème.

M. POMATTO, au nom de son groupe, indique qu'il est plutôt positif à cette motion et propose un renvoi en commission. En ville, il y a des emplacements pour recharger les véhicules électriques et il faudrait déjà savoir si c'est une nécessité au Grand-Saconnex, où il faudrait les placer, le mode de fonctionnement, qui va payer etc... Il y a aussi une réflexion à avoir sur ce type de technologie.

Concernant les vélos électriques, cette question est aussi intéressante et pourrait être étudiée à un moment ou à un autre.

M. METTRAL rejoint ce qui a été dit et est favorable à un renvoi en commission pour répondre à un certain nombre de questions, à savoir combien de véhicules cela concernerait, combien cela coûterait, sous quelle forme, si cela coûte quelque chose à la commune ou si cela lui rapporte de l'argent. L'idée est bonne et la commission aura du travail.

M. METTRAL signale aussi qu'au prochain Salon de l'automobile, une voiture sera présentée qui consommera moins de 2 litres au 100. Le système hybride n'est peut-être pas pérenne. L'électricité est une pollution moins visible mais c'est une pollution quand même.

M. BRADLEY rappelle que sur la commune, il y a 2 véhicules « Mobility ». Cette société a déjà l'expérience des véhicules hybrides. Il souhaiterait que dans cette motion, il soit parlé d'un point de vue plus global de favoriser d'autres types de véhiculisation. M. COMTE avait indiqué que les deux véhicules « Mobility » n'avaient rien coûté à la commune et il s'est attendu à voir un troisième, un quatrième, beaucoup d'autres véhicules dont l'un d'entre eux pourrait être électrique. Cela serait une manière de faire la promotion de ce type de motorisation en permettant aux utilisateurs de tester.

Ce qui le dérange dans cette motion, c'est d'utiliser la collectivité pour subventionner des achats privés alors qu'il aurait aimé plus de partage de véhicules. Il y a encore beaucoup de points à discuter et il est pour un renvoi en commission.

M. JIMAJA est heureux que « Grand-Saconnex écologie » ait repris du service. Même si cette motion relève de très bonnes intentions, on se rend bien compte que les problèmes ne seront pas simples à régler. Le renvoi en commission s'impose afin de laisser toutes les sensibilités s'exprimer.

M. RIGHELE tient à remercier l'accueil fait à cette motion. Il aimerait préciser qu'à aucun moment la motion ne parle de gratuité. Cela coûtera peut-être à la collectivité d'installer des bornes pour recharger les véhicules électriques, mais ensuite le plein peut tout à fait être payé par l'utilisateur. Il croit savoir que cela coûte environ CHF 2.- le plein.

Concernant les vélos électriques, la motion n'en parle pas pour une raison simple. La batterie du vélo électrique peut être retirée facilement pour la charger à domicile sur du 220 V. Sur un véhicule hybride ou électrique, cela paraît difficile de déplacer les 400 kilos de batterie pour les amener à la maison. Cependant, il est tout à fait ouvert à installer des bornes de recharge pour les vélos.

M. RIGHELE relève que l'intention de cette motion n'est pas de créer un nouveau business pour la commune mais simplement d'aller dans le sens de l'innovation et de l'évolution des modes de transports. Certains tendent à diminuer le nombre de véhicules sur les routes mais malheureusement, on ne prend pas cette direction actuellement.

Avec le doublement du nombre de véhicules électriques en trois ans, cela montre l'intérêt des gens et les progrès faits par les constructeurs. Il ose espérer que d'ici 10 ans, une grande partie du parc automobile sera électrique et que cette dernière viendra d'éoliennes ou du soleil.

Il est favorable à amender la motion dans le sens d'un renvoi au Conseil administratif qui serait chargé d'étudier et de présenter à une commission la possibilité d'installer de telles bornes.

La parole n'étant plus demandée, **la motion amendée est acceptée par 18 « oui » et 6 abstentions.**

Mme MICHAUD ANSERMET signale qu'elle n'a pas voté car elle a demandé trois fois la parole sans que le Président ne daigne la lui donner, et de ce fait, elle n'a pas pu faire part de la position de son groupe au sujet de cette motion, ce qui est fort regrettable.

Le Président présente ses excuses à Mme MICHAUD ANSERMET pour cet oubli qui n'était pas volontaire.

De plus Mme MICHAUD ANSERMET souhaite qu'à l'avenir le Président l'appelle par son nom et non par celui d'un autre membre du Conseil municipal.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Concernant le questionnaire que le Conseil d'Etat a envoyé sur la répartition des charges entre le canton et les communes, Mme MICHAUD ANSERMET demande ce qu'il en est par rapport à la décision de l'aide à domicile « hors soins » qui serait remise sous l'égide des communes, alors que l'IMAD organise des équipes pluridisciplinaires. Elle voit très mal comment 45 communes du canton pourraient organiser les prestations « hors soins » qui sont offertes par l'IMAD.

Mme BÖHLER aimerait préciser que l'IMAD est concernée par, soit l'aide sociale d'urgence et l'unité mobile d'urgence pour la nuit qui pourraient être des compétences communales. Dans un deuxième temps, il y a un soutien pour les tâches ménagères ou administratives pour personnes avec un fort niveau d'autonomie. Elle aimerait ramener le débat à des choses plus calmes. Ce sont des propositions du Conseil d'Etat. Elle rappelle que c'est un long travail lancé avec les communes, qui vont se réunir la semaine prochaine pour voir comment chacune a répondu au questionnaire et voir quels sont les principes qui s'en dégagent. Elle en profite pour rappeler que le but de tout cela est de simplifier la vie du citoyen.

Pour revenir à l'IMAD, il est parfaitement envisageable qu'il y ait un contrat de prestations entre l'IMAD et chaque commune. C'est une proposition parmi beaucoup d'autres.

Mme PORTIER signale qu'au bas de l'Ancienne-Route, le container « vert » est cellophané. Elle aimerait savoir si la commune l'a condamné ou si c'est le fait d'habitants mécontents qui font la guerre au bruit.

M. HULLIGER aimerait savoir si durant les travaux au chemin Fr.-Lehmann, il y aura une solution de parking pour les habitants.

M. PORTIER demande si le Conseil administratif pourrait envisager de refaire une campagne contre les dépôts sauvages anarchiques au chemin Bétems. Il faudrait trouver une solution en mettant peut-être de la végétation pour éviter ces emplacements de dépôts d'objets et demander aux agents de la police municipale d'enquêter, car la situation est de nouveau intolérable.

M. BRADLEY revient sur une question concernant la forêt du Jonc, sur laquelle M. FAVRE avait répondu qu'elle était entretenue par l'Etat. Toutefois, il s'y est rendu dernièrement et a constaté que l'un des deux chemins qui permet de passer du pré jusqu'au bord de l'autoroute était déjà encombré de ronces. De plus, un tronc est tombé en travers et il n'est plus possible de passer. Il demande si la commune peut tancer vertement les personnes qui sont censées entretenir cette forêt, voire même attribuer cette tâche au personnel de la commune afin de pouvoir emprunter ce chemin.

M. BRADLEY s'est rendu sur les zones nature de la commune et a constaté que celle située au chemin des Préjins est dans un état désastreux : les barrières sont cassées, l'étang est presque comblé, les panneaux n'ont toujours pas été revivifiés. Cette zone est vraiment à l'abandon. Il demande si le Conseil administratif peut redonner vie à ce lieu.

M. FAVRE répond que comme annoncé en commission des finances, une ligne budgétaire est dédiée à l'aménagement de cet étang. Ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'environnement pour présenter brièvement ce qui va être réalisé à cet endroit. Il relève que le réaménagement de l'étang a été évoqué à plusieurs reprises.

M. BRADLEY a constaté qu'à l'éco-point du Pommier, il n'y a pas de distinction entre les containers à verre coloré et à verre blanc. Il demande si cette situation est nouvelle.

M. BRADLEY demande si la commune peut faire mettre à jour le site Internet Wikipédia pour Le Grand-Saconnex. Ce travail pourrait être donné à un job d'été avec les données fournies par la commune qui seront fiables afin de travailler sur l'image numérique du Grand-Saconnex. Il a également constaté que le site Wikipédia anglais est quatre fois plus long que le site français et cela serait bien que quelqu'un de la commune travaille sur le site pour que le site en français soit au moins aussi fourni que le site en anglais. Sur les deux sites, Mme BÖHLER est toujours Maire de la commune.

Mme BÖHLER pourrait raconter de nombreuses choses sur les échanges de la commune avec Wikipédia. Les armoiries communales ne sont pas les bonnes mais le site refuse de les changer. Elle va voir ce qu'il est possible de faire sachant que cela ne sera peut-être pas une priorité. La commune peut faire des propositions de modifications mais Wikipédia pense qu'il sait mieux que la commune et refuse les propositions.

M. POMATTO a eu l'occasion de lire le questionnaire pour la consultation par rapport au projet de loi sur l'accueil continu et aimerait savoir si le Conseil administratif pouvait donner son point de vue et présenter les implications qu'il pourrait y avoir pour la commune.

Mme BÖHLER explique qu'elle fait partie du comité de pilotage qui a négocié ce dossier avec le Conseil d'Etat. Le projet de loi a été approuvé par l'ensemble des communes genevoises. Il a fallu tenir compte du fonctionnement des 45 communes pour l'accueil continu pour les années à venir, ce qui n'a pas été simple.

M. POMATTO n'a pas de question par rapport à la loi mais sur les implications que cela pourrait amener sur la commune. Il y a les questions de la FAS'e, du GIAP, de l'accueil du matin qui relèvent beaucoup des communes. Il pense que la commission des affaires sociales est le lieu idéal pour en discuter.

Mme BÖHLER répond qu'au début, il n'y aura pas de grandes implications pour Le Grand-Saconnex. Avec le temps, il y aura des implications dont il faudra tenir compte dans les budgets à venir. Elle donnera volontiers des explications à ladite commission avant la fin de la législature.

M. LEGERET rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 janvier 2014, a accepté la motion « amélioration des passages piétons ». L'invite était qu'une étude générale sur la sécurité de nuit des passages piétons sur la commune soit effectuée par le service technique et que cette étude soit transmise au Conseil municipal pour la suite du dossier d'ici l'été 2014. Il n'a rien entendu à ce sujet et souhaite que ce dossier soit sorti de la pile.

Concernant le dépôt des encombrants, M. LEGERET a constaté que le premier week-end qui suit le ramassage des encombrants, les dépôts recommencent dans tous les lieux habituels. Il souhaiterait qu'il y ait une possibilité dans certains cas de pouvoir appeler quelqu'un qui vienne récupérer les objets encombrants. Il connaît le cas de gens qui ont déposé des matelas pleins de punaises de lit, matelas qui ont été ramassés le soir même par d'autres gens. Pouvoir appeler quelqu'un pour faire débarrasser ces matelas aurait évité ce problème.

Mme MAMIN-TISSOT souhaite faire un commentaire par rapport à une réponse qui lui a été donnée lors de la dernière séance. Elle remercie le Conseil administratif pour sa réponse rapide. Toutefois, la longue réponse apportée ne lui convient pas car elle apporte une vision unilatérale avec des tournures ironiques et des commentaires inutiles. Sa question était de savoir comment un chantier était organisé, prenant pour exemple celui du chemin de Sandedis. Son intention n'était pas d'entendre les uns et les autres se justifier mais plutôt de connaître la démarche de gestion de ce chantier. Après avoir relu la réponse du Conseil administratif et réécouter M. Daniel TISSOT, elle a la compréhension que ce chantier s'est déroulé sans trop de concertation ni de coordination entre le service technique, les APM, les entreprises et M. Daniel TISSOT, qui est un privé et qui mérite les mêmes égards que tout citoyen. Il est assez évident que la démarche n'a pas été optimale et que le manque de coordination est au cœur de ce cafouillage. A son sens et c'est là-dessus qu'il faut travailler, la méthode est à revoir. Si l'ouverture du chantier avait été précédée d'une réunion de coordination en présence de M. Daniel TISSOT et peut-être des riverains concernés, elle n'aurait pas eu à questionner ce fait. M. TISSOT est une personne de bonne volonté, dès lors que les besoins communaux lui sont expliqués et que les siens sont respectés. Dans cette situation, il s'est retrouvé devant le fait accompli et dans l'impossibilité d'effectuer son propre travail d'agriculteur. Elle rappelle que le domaine public communal s'arrête où commence le domaine privé et qu'à son sens, ce droit n'a pas été respecté. Cette intervention apporte aussi la vision de la troisième personne concernée.

M. COMTE, comme il l'a déjà dit à Mme MAMIN-TISSOT, pense qu'il y a d'un côté l'avis d'un collaborateur du service technique et de l'autre, l'avis d'un habitant qui habite en face du chantier incriminé. Il n'aimerait pas polémiquer et pense que ni Mme MAMIN-TISSOT ni lui-même n'étaient présents lorsque ces événements se sont produits. Cependant, il tient à relever que les collaborateurs du service technique sont des gens qui sont infiniment respectueux du travail qu'ils font, de la responsabilité qu'ils ont quand ils le font et des égards qu'ils doivent avoir vis-à-vis de la population du Grand-Saconnex. Il n'aimerait pas que l'on dise ce soir que cela n'a pas été le cas au chemin des Sandedis, bien au contraire. Ce chantier était compliqué, le chemin est petit et il y a beaucoup d'habitants. Il ne dit pas que les chantiers doivent se dérouler de la manière la plus parfaite tout le temps, ce qui n'a probablement pas été le cas cette fois-ci, mais il ne faut pas jeter l'opprobre sur le travail remarquable des collaborateurs de la commune.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. EYA NCHAMA rappelle qu'il y a 200 ans, beaucoup de communes ont adhéré au canton de Genève, au moment même où les genevois adhéraient à la Confédération. On les appelait à cette époque « les communes réunies ». Au 19^e siècle, il y a eu un grand débat concernant l'intégration de ces communes catholiques, qui a abouti à un Etat de Genève laïque.

Il propose au Conseil administratif de contacter ces «communes réunies » pour qu'elles participent à la célébration du bicentenaire de l'entrée du Grand-Saconnex dans le canton de Genève.

Mme BÖHLER répond qu'elle est déjà en contact avec les communes et qu'un montant est prévu au budget pour une fête en octobre/novembre 2015.

Mme PERROTIN-DURET propose d'informer, par le biais du GSI, les propriétaires d'immeubles que les entreprises vont essayer de les contacter afin d'avoir un rendez-vous pour leur proposer des solutions d'énergie renouvelable. En effet, après vérification, ce n'était pas le cas et il est important que l'on puisse informer les propriétaires qu'il y a des gens qui essaient de s'introduire chez eux au nom de la mairie.

Mme BÖHLER relève qu'il y a eu plusieurs fois des rappels dans le journal de la commune et elle pense que cela ne sert à rien de rappeler les choses trop souvent. La police le fait aussi régulièrement. Il y a plusieurs scénarios : certaines fois c'est un plombier envoyé par la commune, d'autres fois c'est une assistante sociale envoyée par la commune. Bien entendu, cela n'est jamais le cas.

M. RIGHELE signale qu'après avoir participé à trois séances plénières, il remarque que la prise de parole reste un problème, car on regarde à gauche alors que cela se passe à droite ou vice-versa et on oublie de donner la parole à certaines personnes. Il pense qu'il n'y a aucune volonté de la part du bureau de faire parler ou ne pas faire parler quelqu'un. Il propose donc que la commune investisse dans un système électronique de demandes de parole, ce qui réglerait ce souci.

M. ECKERT pense que l'ensemble des Conseillers municipaux ont été interpellés par la communication faite par le Conseil d'Etat au sujet de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il a entendu des choses sur la répartition des activités culturelles qui seraient réservées à l'Etat, alors même qu'il y a des communes qui ont des activités culturelles importantes. Il y a également des tâches d'aide sociale. Il y a beaucoup de questions qui se posent et il a pu lire sur les réseaux sociaux que certains magistrats communaux pensent que les communes allaient être les concierges de l'Etat. Le sujet est suffisamment important pour que le Conseil administratif organise une séance « Toutes commissions réunies », où il pourra exposer le point de vue du Conseil d'Etat et le point de vue des communes et de l'Association des communes genevoises. Il aimerait que soit exposé l'ensemble des tenants et aboutissants de cette loi qui est proposée.

Mme BÖHLER indique que les communes doivent répondre pour le 18 novembre et chacune fera ses commentaires. Par ailleurs, les communes ont demandé un délai supplémentaire pour répondre au projet de loi. Il y a des choses très intéressantes. Elle est membre du comité de pilotage, elle a assisté à une séance avec le Conseil d'Etat, elle a assisté à des séances de comité. Elle a malheureusement manqué l'assemblée générale de l'ACG et ensuite, elle a commencé à lire des choses dans la presse et sur les réseaux sociaux. Elle pense n'avoir pas encore entendu la majorité silencieuse mais elle a entendu et lu beaucoup de bêtises.

Elle pense qu'il faut donner un peu de temps au Conseil administratif qui viendra devant le Conseil municipal quand les choses auront progressé. Elle rappelle encore une fois que le but de tout cela, c'est de rendre la vie plus facile aux concitoyens qui ne savent pas toujours où s'adresser et pour lesquels certaines distributions sont tout sauf équitables.

M. JIMAJA propose que les Conseillers municipaux qui possèdent une adresse @grand-saconnex.ch soient abonnés systématiquement à la Newsletter de la commune.

Mme BÖHLER indique qu'ils doivent d'abord s'inscrire et que c'est bien volontiers que la commune en tiendra compte.

M. POMATTO propose que la commission des affaires sociales, culture, sport, qui va se réunir prochainement, traite la motion en lien avec une boîte à habits, qui avait été acceptée le 11 juin 2012 et qui est toujours en suspens. Il a été expliqué que des boîtes ont été installées pour récupérer des habits anciens, il y a aussi une nouvelle motion qui propose la création d'un espace dédié à la réparation. La motion présentée en 2012 par Mme Carole AMMANE est restée dans l'oubli et cela serait peut-être le moment de se pencher sur cette question. Il informe qu'il y a une boîte à habits pour les 0-12 ans présente sur la commune d'Onex qui fonctionne très bien.

Mme BÖHLER répond qu'il sera possible d'en discuter brièvement à la prochaine commission mais rappelle que le Conseil administratif avait indiqué qu'il n'avait pas le personnel pour gérer ce genre de choses et qu'il n'était pas d'accord avec cette motion.

12. Communications et divers

Agenda :

M. EYA NCHAMA informe que le samedi 29 novembre de 8h à 18h, un forum scientifique et citoyen se tiendra au Conseil Œcuménique des Eglises, sur les effets génétiques des rayonnements ionisants et les menaces qu'ils représentent pour le patrimoine génétique de l'être humain. Le monde entier va venir au Grand-Saconnex pour ce forum. L'entrée est libre et il y aura des traductions simultanées « anglais-français ».

Mme GIROD annonce que le Cercle féminin des Nations Unies invite toute l'assemblée à un tour du monde en quelques pas. 66 missions proposeront des objets qui viennent du monde entier. Des stands de nourriture provenant de 48 pays seront organisés entre midi et deux heures. Les personnes intéressées voudront bien s'adresser à elle pour obtenir une entrée.

Divers :

M. BRADLEY revient sur sa question concernant l'étang des Préjins. Il a réagi surtout en tant que citoyen et non pas en tant que Conseiller municipal. Puisqu'il y a des projets, il demande à quel horizon ils seront réalisés et souhaite qu'il y ait une information à ce sujet pour les promeneurs.

Mme PERROTIN-DURET remercie la commune du Grand-Saconnex d'avoir invité le Conseil municipal à la pièce de théâtre « La cure miracle du Dr. Parkinson » et d'avoir mis à disposition la salle des Délices pour cette représentation, jouée par les employés de l'EMS Résidence de Saconnay, sous l'égide du Lions Club Nations en faveur de personnes malvoyantes. Cette manifestation a rencontré un vif succès. En tant que Présidente ad intérim de la Résidence de Saconnay, elle voudrait remercier les acteurs qui ont répété après leurs heures de travail pour présenter cette belle performance.

Mme PERROTIN-DURET salue le grand succès du premier Salon des petits éditeurs à la salle communale des Délices qui a été organisé par l'Association Ptolémée et les Editions Encre Fraîche. Elle espère qu'il sera renouvelé l'année prochaine.

M. BALMER MASCOTTO revient sur l'affaire financière qui occupe la commune ces derniers temps, sur laquelle beaucoup de choses ont été dites. Toutefois, il a été dit peu de choses aux proches collaboratrices et collaborateurs des personnes incriminées dans cette affaire.

Il voudrait donc s'adresser à eux et leur dire qu'il pense bien à eux, tant il ne doit pas être facile de vivre cet état de chose. Il espère que leur employeur a pris les mesures nécessaires afin qu'ils soient rassérénés le plus possible.

M. ECKERT maintient sa proposition que le Conseil municipal soit informé à huis clos, en « Toutes commissions réunies », sur ce qui peut se passer entre l'Etat et les communes. Le Conseil municipal pourrait éventuellement donner son avis avant que l'ACG prenne une décision. Il n'accorde pas de crédit aux gens qui s'expriment sur les médias sociaux, ni au Conseil d'Etat qui s'exprime au travers des médias.

Mme BÖHLER organisera volontiers une telle séance mais rappelle que ce dossier de désenchevêtrement est de la compétence des Conseillers administratifs. S'il fallait réunir les 1500 Conseillers municipaux, cela prendrait des années pour mettre tout le monde d'accord. Elle rappelle que ce dossier doit être finalisé pour 2018.

Mme MICHAUD ANSERMET soutient quand même la demande de M. ECKERT.

Mme MICHAUD-ANSERMET signale que le Conseil municipal a reçu une invitation pour une pièce de théâtre, invitation qu'elle a acceptée. Elle a passé une excellente soirée mais regrette le peu de Conseillers municipaux présents.

M. ECKERT n'aimerait pas que l'article paru ce jour dans la Tribune de Genève soit passé sous silence. Il a juste été un peu interloqué de voir le nombre de personnes qui s'expriment dans cet article. Il ne pense pas que cela soit positif pour la commune de lire qu'elle possède une multitude de comptes.

M. JIMAJA indique qu'il a été quelque peu surpris de voir une page complète sur la commune dans la Tribune de ce matin.

Mme BÖHLER réplique qu'elle est étonnée de l'étonnement de M. JIMAJA, ayant donné cette information en commission de finances.

M. JIMAJA répond qu'il avait le devoir d'être étonné. Il ne fait pas de commentaires sur les informations reçues en commission des finances, qui ne permettent pas aux commissaires de s'exprimer d'avantage. Ses propres collègues n'ont pas eu l'information que lui-même était informé par le biais de la commission des finances. Mme BÖHLER vient de lever son secret.

Mme BÖHLER ne souhaite pas faire de débat. Les propos de chacun leur appartiennent, y compris les propos de certaines personnes qui peut-être font leur propre publicité avant de penser à leurs clients. Elle trouve cela choquant.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h30.

La Secrétaire

Le Président

Francine MAMIN-TISSOT

Antoine ORSINI

Ann. ment.